

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 AVRIL 2024

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent du point n°1 au point n°3, présent du point n°4 au point n°11), Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR (absent du point n°1 au point n°6, présent du point n°7 au point n°11), Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Christian RIOU, Alain MILON, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Madame Manon REIG

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil Municipal, Madame Manon REIG ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2024

*Adopté à la majorité
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

FINANCES

3. CONVENTION 2024 AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention 2024 avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

VALIDE le versement de la participation de 3 375 € à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

4. MODALITES DE FINANCEMENT DU CAMP EUROPEEN 2024 PROPOSE AUX ADHERENTS DE L'ACCUEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 10 avril 2024

Rapporteur : Cindy CLOP

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

5. VENTE DE DOCUMENTS DECLASSES DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE SORGUES

Commission culture du 19 février 2024

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition des tarifs de vente des documents déclassés de la médiathèque.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6. SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE DE VENTE SOUS SEINGS PRIVES : PARCELLE CADASTREE ER 42 A

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la promesse unilatérale de vente sous seings privés de la partie de la parcelle cadastrée sur la commune de Sorgues, lieudit, «La Traille d'Oiselay » section ER, n°42a au profit de l'ouvrage d'art communal dit « Pont des Arméniens » aux fins de sa restauration puis usage et maintenance par la commune ou tout mandataire,

AUTORISE, le cas échéant, Monsieur le Maire à lever l'option, afin d'acquérir moyennant la somme totale de 170 €, la parcelle ER numéro 42a à Sorgues appartenant à Mesdames Isabelle BAROUX, Elisabeth DU LAURENS D'OISELAY et messieurs François DU LAURENS D'OISELAY, Sébastien DU LAURENS D'OISELAY.

DIT que :

- la promesse fera l'objet d'un enregistrement auprès de l'administration fiscale par les soins des services de la commune.
- Tous les frais liés à cette prise en charge seront supportés par la commune et inscrits au budget de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte authentique qui sera régularisé devant notaire,

Adopté à l'unanimité

7. SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE DE VENTE SOUS SEINGS PRIVES : PARCELLE CADASTREE ER 43

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la promesse unilatérale de vente sous seings privés de la parcelle cadastrée sur la commune de Sorgues, lieudit, «La Traille d'Oiselay » section ER, n°43 au profit de l'ouvrage d'art communal dit « Pont des Arméniens » aux fins de sa restauration puis usage et maintenance par la commune ou tout mandataire,

AUTORISE le cas échéant, Monsieur le Maire à lever l'option, afin d'acquérir moyennant la somme totale de 749 €, la parcelle ER numéro 43 à Sorgues appartenant à Mesdames Cécile AUGIER DE CREMIERS, Alix AUGIER DE CREMIERS épouse RIDET, Constance AUGIER DE CREMIERS épouse PRUNIER et messieurs Alban AUGIER DE CREMIERS, Bauduin AUGIER DE CREMIERS.

DIT que :

- la promesse fera l'objet d'un enregistrement auprès de l'administration fiscale par les soins des services de la commune.
- Tous les frais liés à cette prise en charge seront supportés par la commune et inscrits au budget de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte authentique qui sera régularisé devant notaire,

Adopté à l'unanimité

SPORT

8. CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET REVOCABLE PORTANT SUR LE LOCAL "LES RAMIERES"

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouvelles modalités du contrat administratif d'occupation temporaire et révocable portant sur le local « Les ramières » au bénéfice de l'association ASSER

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

3 ne prenant pas part au vote (Christian RIOU, Serge SOLER, Cindy CLOP)

RESSOURCES HUMAINES

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

10. MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération fixant le RIFSEEP de la ville de Sorgues en tenant compte de cette disposition règlementaire présentée ci-dessus

Adopté à l'unanimité

11. ATTRIBUTION D'UN FAUTEUIL ROULANT AU PROFIT D'UN AGENT HANDICAPE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET précise qu'ils se positionnent de manière favorable et sont sensibles à cette décision.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire l'avance du reste à charge du fauteuil roulant soit 6 644,33 €

DIT que les crédits nécessaires à ce reste à charge seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

- 1) Hélène TRINQUET demande si un suivi analytique concernant les substances médicamenteuses, les perturbateurs endocriniens et les produits phytosanitaires a été mis en place par le SITTEU. Par ailleurs, des actions de sensibilisation ont-elles été engagées à ce sujet ?

Concernant la question des prescriptions préfectorales en matière de micropolluants :

L'arrêté auquel il était fait référence traite de l'exploitation de la station d'épuration et date de 2006.

A l'époque, il n'y avait pas de sujet relatif aux micropolluants.

Ce n'est qu'au milieu des années 2010, que les services de la Police de l'Eau ont demandé aux systèmes d'assainissements à l'échelon national, dont le SITTEU, de mener des campagnes sur ces sujets (en moyenne tous les 3 ans).

La dernière remonte à 2022 et elle a été rendue en 2023 aux services de la DDT.

A ce jour, le SITTEU n'a pas eu de retour (malgré plusieurs relances) afin de connaître les suites à donner.

Les précédentes campagnes ont toutes fait l'objet d'une validation de leur part des suivis réglementaires exigés (suivi, plan d'action de réduction des micropolluants).

S'agissant de la sensibilisation, M. Le Maire indique que la ville mène une action volontariste de sensibilisation avec le SMBS auprès des scolaires.

David BELLUCCI interroge M. Le Maire concernant le volume des eaux rejetées par le SITTEU.

M. Le Maire lui répond que l'information lui sera communiquée lors du prochain CM.

- 2) David BELLUCCI interroge M. le Maire concernant le bilan des retombées économiques du Tour de France, ainsi que sur le coût des dépenses relatives au passage de la flamme olympique et de ses éventuelles retombées économiques.

Concernant le Tour de France, M. Le Maire précise que les retombées sur l'économie globale pour la ville sont les suivantes :

- les retours de l'OTI sur la fréquentation hébergement Sorgues comparatif :
 - 2019 = 10 240 nuitées
 - 2020 = 6 902 nuitées mais, COVID,
 - 2021 = 13 239 nuitées malgré COVID et 1 000 nuitées des opérateurs des plateformes (Airbnb + Abritel).

La hausse a été observée aussi dans le département et sur le territoire de la CCSC mais moins que pour Sorgues.

Données de Vaucluse Provence Attractivité :

- Comptabilisé le 07/07 plus de 35 000 touristes et excursionnistes sur la Zone de la CCSC.
 - En 2019, journée similaire en 2019 = 9 000 touristes ce qui représente une hausse de 85% sur une journée
- Château du grand Gigognan a été deux fois réservé par le conseil départemental
 - Les dépenses auprès des différents fournisseurs de la ville et de la CCSC pour préparer cet événement :
 - 12 Entreprises Sorguaises = 26 962
 - 2 Entreprises CCSC = 21 456 (essentiellement les lettres géantes)

Retombées presse :

- La une de la Provence et du Dauphiné
- Diffusion de l'étape en direct sur France 2, France 3 et France 4
- 4 millions de téléspectateurs le 07/07,
- 9.4 millions de fans sur les réseaux sociaux d'ASO,
- 116 millions de vidéos vues uniquement sur les supports ASO
- De nombreux articles de presse durant toute l'année au fur et à mesure de l'organisation de nos animations,
- Des infos sur les radios (nationales et régionales) et télévision régionales tout au long de l'année et juste avant le 07/07,

De plus, il faut rappeler que des dépenses pour un montant de 82 000 sont de l'investissement et elles profitent encore et pour de nombreuses années aux Sorguaises.

Concernant la Flamme Olympique, M. Le Maire indique que la collectivité est très fière du passage de cette flamme. Comme pour le Tour de France, un bilan sera communiqué postérieurement à l'évènement.

De nombreuses actions resteront en héritage du passage de la flamme qui est un événement mondial. De nombreux Sorguaises se rappellent encore du passage de la flamme Olympique en 1992 pour les JO d'hiver d'Albertville.

Il n'y a pas de retombées économiques spécifiques attendues. C'est une volonté d'animer et de dynamiser la ville en organisant différentes animations et réalisations avec la mobilisation de notre population : écoles, associations, commerçants, population diverses.

Le programme sera communiqué dans un magazine hors-série.

Le passage de la flamme concernera seulement 6 villes du département et le Mont Ventoux ce qui démontre le dynamisme de notre ville, et la qualité de l'ouvrage d'art en la passerelle dite Himalayenne ayant convaincu le comité de sélection pour le passage de la flamme à Sorgues.

Pour rappel la dépense du convoi de la flamme est prise en charge par le département.

- 3) David BELLUCCI demande à Stéphane GARCIA des précisions concernant l'annonce, lors du dernier Conseil Communautaire, de hausses pour les années à venir au titre du budget mobilité, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe GEMAPI gérés par la CASC.

Concernant le budget mobilité, M. Le Maire indique que ce budget annexe a comme recette le versement mobilité qui est un prélèvement pris sur la masse salariale des entreprises de 11 et plus de salariés. Il est au taux minimum de 0.50.

Il est en vigueur depuis :

- 2011 sur la commune de Sorgues et sans augmentation,
- 01/01/2022 sur la totalité du périmètre de l'agglomération.

Il n'est pas prévu d'augmentation:

- du taux et d'autres recettes pour alimenter ce budget annexe de l'agglomération,
- des tarifs de Sorg en Bus.

Le budget annexe de la mobilité finance :

- La prestation Sorg en BUS. Le montant du nouveau marché a baissé avec des bus électriques et à Bio carburant permettant ainsi d'économiser 90T de CO2 rejetées par an
- Des réalisations de pistes cyclables. Il a voté pour concernant le schéma vélo délibéré le 08/04/2024 à l'agglomération.
- une aide de 120€ pour l'acquisition de Vélo à Assistance électrique pour 89 Sorguais en 2023 et depuis 2021 cela fait 160 bénéficiaires Sorguais pour un montant de 18 700
- un versement d'une incitation financière pour le covoiturage avec l'application BlaBlaCar Daily (anciennement Klaxit)

Concernant la GEMAPI, M. Le Maire indique qu'il s'agit d'un transfert décidé par le législateur. Depuis 1989, la ville a réalisé d'importants travaux de sécurité en partenariat avec le SMOP.

Aujourd'hui, ce risque n'est pas jugulé. Il faut être humble dans la certitude que l'on pourrait avoir de ne pas être confrontés à ce problème d'inondations.

Concernant la TEOM, M. Le Maire indique que ces coûts explosent partout en France. Une réflexion a actuellement menée sur la gestion du SIDOMBRA afin de rendre l'outil encore plus performant.

Stéphane GARCIA confirme que les dépenses vont augmenter les futures prochaines années.

La compétence GEMAPI va générer à l'avenir d'importants travaux faisant appel à d'importants financements (emprunts à long terme). Au budget actuel d'un million d'euros, il importera de lever des nouvelles ressources.

S'agissant de la TEOM, la diminution des taux envisageable n'a pas été retenue compte tenu des évolutions quasi certaines à venir eu égard aux évolutions réglementaires en matière de tri et de traitement.

Enfin, s'agissant du budget mobilité, la CASC sera impactée par la future liaison cyclable CARPENTRAS-AVIGNON. A horizon 10-15 ans, d'importants budgets seront effectivement à prévoir.

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le

4/6/24

La secrétaire de séance

Manon REIG